



AMBASSADE
DE LA REPUBLIQUE DU BENIN
EN FRANCE
SECTION CONSULAIRE

89 rue du Cherche Midi
75006 PARIS
Tél : +33 1 42 22 13 14
Fax : +33 1 42 22 39 19
Mail : ambassade.paris@gouv.bj

N° 585 /ABP/CM/CONS/AC-RD

NOTE D'INFORMATION

Objet : Enrôlement des Béninois de la diaspora dans le cadre du Recensement administratif initial à vocation d'identification des personnes (RAVIP).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°2017-08 du 19 juin 2017 portant identification des personnes physiques en République du Bénin, l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP) offre la possibilité aux Béninois vivant en Europe de se faire enrôler à la Section consulaire de l'Ambassade du Bénin en France, sise à l'adresse **89 Rue du Cherche-Midi 75006 Paris**, en vue de leur inscription au Registre national des personnes physiques.

Cette opération vise à permettre aux Béninois de la diaspora de bénéficier, dans les mêmes conditions qu'au Bénin, des multiples avantages offerts par l'inscription au Registre national des personnes physiques, notamment l'attribution d'un numéro personnel d'identification (NPI) qui garantit la sécurisation de leurs actes d'état civil et facilite l'accès à l'ensemble des e-services disponibles sur le Portail dédié de l'ANIP (<https://eservices.anip.bj/>), ainsi que sur le Portail national des services publics du Bénin : <https://service-public.bj/>

En particulier, l'inscription au Registre national des personnes physiques permettra aux Béninois de la diaspora de pouvoir obtenir sur place à la Section consulaire de l'Ambassade du Bénin à Paris, les documents d'identification ci-après :



- l'acte de naissance sécurisé ;
- le certificat d'identification personnelle (CIP) ;
- la carte d'identité nationale biométrique ;
- le certificat de célibat et de coutume.

Aux termes de l'article 2 de la loi précitée du 19 juin 2017, l'identification nominative et personnelle d'une personne physique se fait sur la base des principales données ci-après :

- le nom tel qu'inscrit sur l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- tous les prénoms dans l'ordre de leur inscription sur l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- les références de l'acte de naissance ;
- le numéro d'ordre de l'acte d'état civil produit ;
- la photographie de la personne capturée numériquement ;
- les empreintes digitales des dix (10) doigts capturées numériquement ;
- le nom du père ;
- tous les prénoms du père ;
- la date et le lieu de naissance du père ;
- le numéro personnel d'identification du père, pour autant que ce numéro ait été attribué ;
- le nom de la mère ;
- tous les prénoms de la mère ;
- la date et le lieu de naissance de la mère ;
- le numéro personnel d'identification de la mère, pour autant que ce numéro ait été attribué ;
- le sexe ;
- la date de naissance ;
- le lieu de naissance ;
- la nationalité ;
- la profession ;
- la situation matrimoniale ;



- l'adresse de la résidence habituelle ;
- l'adresse de la résidence secondaire ;
- la mention des éléments d'identification : preuves écrites ou preuves testimoniales, déclarations sur la filiation, l'âge et la nationalité des citoyens qui ne disposent pas d'acte administratif de naissance ;
- la mention du document faisant la preuve de l'immatriculation à l'Ambassade ou au Consulat de la République du Bénin dans le pays de leur résidence habituelle des Béninois vivant à l'étranger.

En conséquence, les Béninois de la diaspora sont invités, dans le cadre de leur enrôlement, à se munir de tout document d'identification ou d'état civil (acte de naissance, passeport, carte LEPI, carte consulaire, justificatif de domicile, etc.) pouvant fournir les renseignements nécessaires précités.

Enfin, l'enrôlement se fait uniquement sur prise de rendez-vous via le site internet de l'Ambassade (<https://www.benin-ambassade.fr/>), et sur demande d'établissement d'un acte consulaire, y compris les documents d'identification mentionnés au troisième paragraphe de la présente note. Les frais relatifs à l'établissement de ces documents peuvent être consultés sur le site internet de l'Ambassade.

L'Ambassade du Bénin invite les membres de la diaspora béninoise en Europe à saisir cette opportunité qui leur est offerte par le Gouvernement pour satisfaire leurs besoins administratifs récurrents.

Paris, le 18 JUIN 2021



Eusebe AGBANGLA
Ambassadeur





AMBASSADE
DE LA REPUBLIQUE DU BENIN
EN FRANCE

87 Avenue Victor Hugo
75116 Paris-FRANCE
Tél. +33 (0) 1 45 00 98 82
Fax : +33 (0) 1 45 01 82 02
Mail : ambassade.paris@gouv.bj

TARIFS DES DOCUMENTS D'IDENTIFICATION LIES AU RAVIP

INTITULES	TARIF PARIS
Acte de naissance sécurisé	10 euros
Certificat d'Identification Personnel (CIP)	10 euros
Carte d'Identité Nationale Biométrique	30 euros
Certificat de célibat et de coutume sécurisé	30 euros

